

ASSEMBLEE GENERALE

SEANCE PLENIERE

Mardi 3 novembre 1959,
à 15 heures

QUATORZIEME SESSION

Documents officiels



NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 14 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (fin)</i>	581

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique
(fin)

1. M. FOURIE (Union sud-africaine) [traduit de l'anglais]: Mon pays a suivi avec un vif intérêt les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique depuis sa création. Nous sommes donc satisfaits de constater, d'après le présent rapport^{1/}, les résultats qu'elle a obtenus et je tiens d'abord à féliciter de ce rapport son Directeur général.

2. Les difficultés préliminaires d'organisation auxquelles l'Agence a dû faire face ont été surmontées, et ses activités techniques sont actuellement en bonne voie. Il semble que ces activités seront concentrées, dans les toutes prochaines années, en trois principales sphères:

i) La coordination et l'établissement des règlements relatifs aux normes dans les domaines de la santé et de la sécurité;

ii) L'octroi d'une assistance technique sous toutes les formes variées qu'elle peut prendre, non seulement aux pays dit, sous-développés, mais aussi à certains pays qui, bien qu'industrialisés, commencent seulement à entreprendre des programmes d'énergie atomique;

iii) Le développement et l'amélioration des voies de diffusion des renseignements, afin que les organismes publics et privés des Etats membres, qui même maintenant ne savent pas toujours où se procurer les renseignements dont ils ont besoin, puissent disposer, sous une forme suffisamment condensée, de la documentation massive actuellement publiée sur tous les aspects de l'énergie atomique.

3. Ma délégation a noté avec une satisfaction particulière que, dans le cadre de ses activités, l'Agence a considérablement étendu, au cours de l'année sur laquelle porte le rapport, son programme de bourses pour la formation de personnel spécialement choisi dans divers pays. Nous attachons à ce programme une importance d'autant plus grande que nous considérons la formation de spécialistes comme une condition préalable essentielle à l'exécution de tout programme

de recherche et d'application dans le domaine de l'énergie nucléaire. Mon pays a donc été particulièrement heureux de pouvoir contribuer aux divers projets entrepris au titre du Fonds général, tant en 1958 qu'en 1959, et de pouvoir annoncer une nouvelle contribution pour 1960. Nous avons été nous-mêmes bénéficiaires de ce programme de bourses.

4. J'ai déjà mentionné les trois grandes sphères dans lesquelles l'Agence doit concentrer ses activités dans le proche avenir. Il importe cependant de ne pas perdre de vue les contributions qu'elle peut certainement apporter à longue échéance au développement des sources d'énergie dans le monde entier. Il est généralement admis que la production d'énergie de source atomique est beaucoup plus onéreuse et exige des investissements en capital et un service d'intérêts beaucoup plus considérables qu'on ne pensait il y a deux ans seulement, mais il reste universellement admis, malgré cette première déception, que l'énergie nucléaire sera l'énergie de l'avenir. Si nous voulons être prévoyants, nous reconnaissons donc qu'il n'est pas trop tôt pour commencer à se préparer en vue du jour où l'énergie nucléaire concurrencera de plus en plus les sources classiques d'énergie.

5. Nous approuvons donc les études entreprises par l'Agence sur la construction et la mise au point de réacteurs de faible et de moyenne puissance. Nous sommes persuadés que ces études seront d'une très grande utilité. C'est donc un projet qui pourrait utilement être financé au cours des prochaines années en ayant recours aux sources internationales dont on peut disposer. Nous espérons aussi que les Etats Membres s'intéresseront de plus en plus à ces études. Pour sa part, mon pays a entrepris d'y collaborer.

6. Lorsqu'un nouvel organisme international comme l'Agence est créé, il faut d'ordinaire un certain temps avant que s'établisse une coordination efficace avec les organismes internationaux existants. Nous sommes heureux de constater les progrès qui ont déjà été accomplis à cet égard. Les difficultés qui s'étaient manifestées il y a un an et qui pouvaient engendrer des frictions entre l'Agence et l'Organisation des Nations Unies ont été aplanies en grande partie à la satisfaction de tous. Une coopération étroite est rendue possible par des organes comme le Comité administratif de coordination et le Bureau de l'assistance technique.

7. Un organe de l'ONU, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a présenté récemment un rapport [A/4135], très utile, sur l'administration de l'Agence, rapport entrepris à l'invitation du Conseil des gouverneurs.

8. Nous espérons que l'avenir apportera une coopération accrue également entre l'Agence et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes. L'Agence a invité le Comité à tenir une de ses réunions à Vienne. Ma délégation espère que le Comité pourra accepter cette invitation

^{1/} Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'Assemblée générale des Nations Unies (1er juillet 1958-30 juin 1959). Transmis aux membres de l'Assemblée par une note du Secrétaire général (A/4244).

et qu'en temps voulu l'Agence pourra, de son côté, aider de plus en plus le Comité en entreprenant ou en organisant des recherches pour lui.

9. Etant donné que les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont à peu près les mêmes que les membres de l'Agence, il importe de faire en sorte que les responsabilités principales dans des domaines particuliers soient confiées à l'organisation principalement intéressée et la mieux équipée pour cette tâche.

10. Il nous semble que dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie atomique l'Agence et l'Organisation des Nations Unies ont toutes deux des fonctions très importantes. Cependant, leurs activités, pour produire le maximum de leurs effets, devront être concertées et intégrées plutôt que parallèles. Ainsi, quand les problèmes qui se posent sont au premier chef d'ordre technique, ce qui est en particulier le cas des questions concernant la coordination et l'établissement des règlements relatifs aux normes, nous estimons que l'Agence doit être considérée comme le principal organe de coordination. En revanche, il s'agit de problèmes essentiellement économiques, comme dans le cas d'études des possibilités de production d'énergie électrique, où les sources nucléaires doivent être comparées aux sources classiques, il nous semble plus indiqué de confier ce rôle de coordination à l'Organisation des Nations Unies, qui peut s'en acquitter au mieux par l'intermédiaire de ses organes existants.

11. L'Agence a déjà atteint un très haut niveau dans les ouvrages techniques qu'elle a publiés, comme le manuel intitulé "Manipulation sans danger des radio-isotopes" et le "Répertoire international des réacteurs". L'Agence envisage de publier un nouveau bulletin qui fournira des renseignements relatifs au domaine de la physique thermonucléaire. Ma délégation tient à appuyer les efforts de l'Agence dans cette voie et, en vue de préserver nos ressources limitées, elle recommande que les efforts internationaux dans ce domaine soient poursuivis principalement par l'Agence.

12. Ma délégation est heureuse que les puissances intéressées aient décidé de faire de Vienne le siège de tout organisme qui pourrait être créé pour le contrôle des essais atomiques. L'Agence est bien établie dans cette capitale et, quoiqu'elle s'occupe de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques plutôt que du désarmement atomique, il est néanmoins fort possible qu'avec le temps elle puisse également apporter une aide dans ce dernier domaine en fournissant des moyens de recherche, notamment, pour la solution de certains problèmes techniques qui se poseront à tout organisme international de contrôle.

13. Je voudrais attirer votre attention sur les paragraphes 154 à 156 du rapport de l'Agence [A/4244], où il est fait état des études entreprises par l'Agence sur l'évacuation des déchets radio-actifs dans la mer. Le Secrétaire général voudra peut-être demander à l'Agence un rapport détaillé sur ces études pour le soumettre, à titre d'information, à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Je me permets de faire cette suggestion parce que les études de l'Agence dans ce domaine ont été entreprises comme suite à une résolution^{2/} adoptée par la précé-

dente Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui s'est tenue à Genève de février à avril 1958.

14. En terminant, je tiens à déclarer que ma délégation est convaincue que l'Agence saura mener à bien les tâches importantes qui l'attendent; je tiens aussi à réaffirmer que mon pays continue d'appuyer les objectifs de l'Agence qui sont de favoriser et d'accélérer la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité du monde entier.

15. Je suis également très heureux de présenter le projet de résolution [A/L.265] relatif à l'approbation du rapport de l'Agence pour la période allant de juillet 1958 à juin 1959.

16. M. BERARD (France): La délégation française souhaite tirer ici quelques conclusions de deux années de fonctionnement de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

17. Le discours du président Eisenhower du 8 décembre 1953 [470ème séance] et les négociations de mise sur pied de l'Agence devaient faire de cette organisation un courtier en matériaux et techniques nucléaires par lequel seraient passées les grandes puissances atomiques désireuses de distribuer une aide à de seules fins pacifiques aux pays moins avancés. Il est clair qu'à ce jour l'Agence ne joue pas ce rôle et n'est pas prête à le jouer. Le succès de la politique des accords bilatéraux dans le domaine de la distribution de l'uranium 235 et l'abondance de l'uranium naturel sont en partie responsables de ce manque d'enthousiasme des pays à passer par le nouvel organisme. Il en résulte que le mécanisme des garanties prévues à l'article XII du statut de l'Agence est resté jusqu'ici lettre morte. Nous continuons, dans ce domaine des garanties et des contrôles, à prêcher la modération. Nous devons nous garder d'essayer d'instituer des règles trop rigides. La souplesse que nous conserverons et, dans une certaine mesure, l'étude cas par cas en tenant compte de l'état d'avancement des pays bénéficiaires seront indispensables si nous voulons que viennent vers l'Agence, pour des aides substantielles, plus de demandes que celles qu'elle a reçues à ce jour.

18. Il reste heureusement pour l'Agence deux problèmes importants: celui de l'assistance technique et celui de la réglementation internationale dans toutes les questions qui touchent à la crainte de l'effet des radiations. Dans ces deux domaines, l'Agence a pris un bon démarrage en réunissant une équipe importante de techniciens de valeur qui sont, il faut le souligner, de beaucoup le principal atout de cette organisation qui a l'avantage d'être, dans le domaine de l'énergie atomique, le seul point de rencontre permanent de la plupart des nations du globe.

19. Un travail sérieux et utile a été accompli en 1959 dans le domaine de l'assistance et de la collaboration techniques, et en particulier dans la formation de techniciens par l'octroi de bourses, l'organisation de conférences et l'envoi de missions d'experts.

20. La France, pour sa part, a été heureuse de contribuer par une aide à chacun des aspects du programme, dont le succès est démontré par le nombre sans cesse croissant de demandes d'assistance. Il faut aussi se réjouir de la participation notable du Bureau d'assistance technique des Nations Unies à cet effort.

^{2/} Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, Documents officiels, vol. II: Séances plénières (publication des Nations Unies, No de vente: 58.V.4.Vol.II), annexes, document A/CONF.13/L.56, résolution II.

21. Mais c'est finalement dans le domaine de la protection contre les radiations émises dans la mise en jeu de l'utilisation industrielle de l'énergie atomique que l'Agence peut, à notre avis, être le plus immédiatement efficace. Elle servira en effet à combattre la crainte irraisonnée des radiations qui, plus encore que toutes les difficultés technologiques, risque de ralentir le développement de cette nouvelle et étonnante source d'énergie.

22. L'Agence a déjà rédigé un manuel intitulé "Manipulation sans danger des radio-isotopes". Elle doit étendre son domaine aux mesures de sécurité relatives aux réacteurs, et en particulier aux réacteurs de recherche installés dans un nombre de pays sans cesse croissant, et s'occuper du problème de l'élimination des déchets radio-actifs — envisagé en particulier sous ses aspects internationaux — soulevé par l'évacuation dans les grands fleuves ou les océans. Ces tâches sont, bien entendu, aussi du ressort du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, ainsi que de plusieurs institutions spécialisées, l'OMS et la FAO en particulier, avec lesquelles l'Agence doit absolument collaborer étroitement.

23. Nous avons toujours souhaité que l'Agence internationale de l'énergie atomique soit extrêmement proche de l'Organisation des Nations Unies, et nous craignons, je dois le dire, que son évolution actuelle ne se fasse pas suffisamment dans ce sens, en raison, en particulier, de l'ampleur excessive que prennent ses propres organes de fonctionnement. Il suffit, à ce propos, de souligner que plus de 15 pour 100 du budget administratif de l'Agence est absorbé par les trop nombreuses séances du Conseil des gouverneurs et par la Conférence générale annuelle, dont l'importance et la lourdeur sont hors de proportion avec les tâches actuelles de l'Agence, au personnel de laquelle ils prennent beaucoup trop de temps au détriment des tâches productrices.

24. C'est sous ces réserves que nous approuvons les grandes lignes de l'activité de l'Agence, telle qu'elle ressort du rapport [A/4244] qui nous est soumis. La France souhaite que l'évolution de l'Agence se fasse sans cesse vers une plus grande intimité avec l'Organisation des Nations Unies, dont elle devrait être le bras technique dans le domaine de l'énergie atomique, ainsi qu'un instrument utile et efficace, en attendant de devenir indispensable à la collaboration atomique internationale.

25. M. SCHURMANN (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Nous avons pu nous faire, grâce au troisième rapport [A/4244] de l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'Assemblée générale, une idée nette de ce que cet organisme a accompli au cours de l'année écoulée, qui a été celle de la "croisière d'essai" de l'Agence, comme M. Cole l'a appelée de façon si imagée dans son intéressant exposé de ce matin [835ème séance].

26. Il est incontestable, je crois, qu'une grande partie des objectifs que l'Assemblée générale avait en vue lorsqu'elle a décidé la création de l'Agence n'ont pas encore été atteints. A cette époque, l'Assemblée envisageait que toutes les matières fissiles disponibles dans le monde à des fins pacifiques seraient confiées à l'Agence.

27. Il est maintenant évident que nos espoirs étaient trop optimistes. Jusqu'à présent, il n'a pas été pos-

sible de faire passer tous les stocks disponibles de matières fissiles par l'intermédiaire de l'Agence. En outre, l'uranium semble exister en quantités beaucoup plus grandes que les experts ne l'avaient prévu à l'époque. En d'autres termes, il est très facile et parfois même plus économique d'acquérir les matières fissiles sans passer par l'Agence. Néanmoins, nous avons vu l'année dernière la conclusion d'accords généraux de fournitures, passés avec les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni, et grâce auxquels une quantité considérable de matières fissiles a été mise à la disposition de l'Agence. Après une première transaction avec le Japon, le Gouvernement autrichien cherche maintenant à acheter de l'uranium enrichi à l'Agence et on s'attend que la Tunisie fasse une demande semblable. Ma délégation espère que de nombreuses autres transactions suivront au cours des années prochaines.

28. Simultanément, on a établi des procédures pour assurer l'utilisation exclusivement pacifique des matières fissiles. Mon gouvernement a été heureux de constater qu'en septembre dernier le Conseil des gouverneurs est parvenu à un accord sur les principes qui doivent régir le contrôle de l'utilisation pacifique des matières fissiles. Nous espérons et sommes persuadés qu'il sera également possible de parvenir plus tard à un accord sur l'établissement d'un règlement plus détaillé.

29. Si nous examinons maintenant les autres réalisations de l'Agence, nous constatons que des progrès sensibles ont été accomplis dans deux genres d'activités: celles qui intéressent l'ensemble du monde, c'est-à-dire les autres travaux de réglementation, et celles qui visent directement à améliorer la situation dans les pays jusqu'ici privés des bienfaits de l'énergie atomique, c'est-à-dire l'assistance technique — ou la coopération technique, comme il est possible qu'on l'appelle à l'avenir.

30. Les moyens financiers limités dont dispose l'Agence restreignent ses possibilités, mais il faut reconnaître qu'elle en a tiré un parti remarquable. Toutes ses activités offriront encore plus d'avantages lorsque l'utilisation de l'énergie nucléaire sera plus répandue. Ces activités ont rendu de plus en plus nécessaire la coopération de l'Agence avec d'autres organisations internationales qui s'occupent aussi de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

31. Nous sommes donc heureux de constater que l'Agence et les institutions spécialisées concluent de plus en plus des accords sur la base desquels sont fondées les relations de travail quotidiennes entre leurs secrétariats. Nous sommes particulièrement satisfaits de la participation de l'Agence à l'importante entreprise du Conseil économique et social qu'est l'évaluation quinquennale des programmes. Tout en comprenant fort bien la difficulté que peut éprouver cette jeune organisation à prévoir son évolution jusqu'en 1964, nous considérons que le Conseil des gouverneurs a agi sagement lorsqu'il a décidé de faire participer l'Agence à cette entreprise qui intéresse la famille des organismes des Nations Unies.

32. Enfin, ma délégation tient à exprimer l'espoir que l'Agence internationale de l'énergie atomique, en sa qualité d'organe directeur dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, poursuivra son œuvre fructueuse.

33. J'ai à peine besoin d'ajouter que ma délégation sera heureuse de voter en faveur du projet de résolution [A/L.265] qui a été présenté au début de la séance de cet après-midi par le représentant de l'Union sud-africaine.

34. M. RIEGELMAN (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation des Etats-Unis, je suis heureux de souhaiter une nouvelle fois la bienvenue ici à M. Sterling Cole, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

35. C'est avec satisfaction que nous avons appris les progrès dont l'Agence a pu rendre compte pour l'année écoulée. L'Agence a tenu récemment sa troisième Conférence générale^{3/} qui, à bien des égards, a été la plus constructive de toutes. En tant que participants actifs, nous avons été particulièrement satisfaits des résultats de cette conférence parce qu'à notre avis elle a montré les perspectives toujours plus larges du rôle indispensable que l'Agence doit jouer dans le domaine d'importance fondamentale qu'est celui des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Les Etats-Unis croient que les délégations à cette conférence en sont reparties avec un optimisme tempéré par la conscience des nombreux aspects encore inconnus ou non développés de l'énergie atomique, particulièrement dans le domaine de l'énergie nucléaire. La Conférence a montré que l'atome au service de la paix ne connaît pas de frontières nationales, que ce soit dans le domaine de la santé publique, dans celui des mesures de sécurité contre les risques d'accidents nucléaires ou dans celui de l'assistance technique dont certains pays ou groupes de pays ont besoin.

36. Voyons pourquoi l'Agence est en train de devenir indispensable dans le domaine qui est le sien. En premier lieu, les Etats-Unis croient que l'Agence est tout spécialement préparée à devenir l'organisme principal par l'intermédiaire duquel les nations les plus avancées peuvent combiner leurs efforts pour fournir l'assistance technique, les experts, les spécialistes et l'équipement complexe dont on a besoin dans beaucoup de régions du monde pour les programmes d'utilisation pacifique. Sur ce point, l'Agence a un rôle clef à jouer, à notre avis, en tant que fournisseur des sources de matières nucléaires brutes et spéciales. Elle dispose d'une réserve commune de telles matières, suffisant pour satisfaire les besoins immédiats de la plupart de ses membres. Nous croyons que les pays qui s'adresseront à l'Agence pour satisfaire leurs besoins en combustibles nucléaires seront de plus en plus nombreux.

37. En deuxième lieu, il importe de souligner, à notre avis, l'extension du programme de formation et d'enseignement entrepris par l'Agence, avec l'aide de la coopération généreuse de plusieurs de ses membres. C'est sur la base des connaissances techniques qu'un pays doit édifier son programme.

38. En troisième lieu, les missions d'assistance technique que l'Agence a envoyées dans des Etats membres au cours de l'année ont fourni des conseils précieux pour l'établissement de programmes nationaux. Avec des experts qualifiés, les Etats membres qui entreprennent des programmes d'utilisation pacifique de l'énergie atomique peuvent commencer à acheter et à employer utilement l'équipement nécessaire. L'Agence redouble actuellement d'efforts pour

aider en ce sens les Etats membres, surtout les pays peu développés.

39. En quatrième lieu, enfin, le rôle de l'Agence dans le domaine de la santé et de la sécurité est très important. C'est là qu'elle peut contribuer immédiatement et efficacement à la réalisation des programmes atomiques de chaque Etat membre. Je pense en particulier au problème de l'élimination des déchets radio-actifs, qu'il s'agisse des déchets à très faible radio-activité des petits laboratoires ou des produits de fission fortement radio-actifs provenant des réacteurs nucléaires. La conférence^{4/} qui doit se tenir à Monaco ce mois-ci devrait aboutir à des résultats constructifs, car ses travaux porteront sur cette question précise.

40. Le nouveau laboratoire que l'on construit pour l'Agence permettra, entre autres choses, d'aider directement les membres à mettre sur pied leurs programmes de santé et de sécurité. Mon gouvernement a été très heureux d'offrir 600.000 dollars à titre de don pour contribuer aux dépenses de construction et d'équipement de ce laboratoire.

41. Voici donc quatre domaines importants dans lesquels l'Agence devient en ce moment l'auxiliaire indispensable de l'atome au service de la paix: premièrement, les fournitures et la communication de renseignements; deuxièmement, la formation et l'enseignement; troisièmement, l'assistance technique; quatrièmement, la santé et la sécurité.

42. Les Etats-Unis se sont efforcés de témoigner de diverses manières l'intérêt très particulier qu'ils portent à l'Agence. Nous avons mis libéralement à sa disposition, pour ses commissions, ses missions d'assistance technique, son secrétariat et ses conférences, certains de nos techniciens les plus compétents.

43. En plus de notre participation aux dépenses administratives de l'Agence, nous avons versé cette année plus de 650.000 dollars à son Fonds général. Pour 1960, nous nous sommes engagés à verser inconditionnellement 500.000 dollars, plus 250.000 dollars en contrepartie de toutes contributions dépassant la somme totale de 1 million de dollars. Nous avons offert cette année une soixantaine de bourses de formation dans des établissements américains. Nous avons signé avec l'Agence un accord qui met à sa disposition 5 tonnes d'uranium 235, plus une quantité égale à celle que fourniront les autres membres d'ici à juillet 1960, et nous sommes prêts à faire don cette année de 50.000 dollars d'uranium enrichi destiné aux programmes de recherche entrepris sous l'égide de l'Agence.

44. Je voudrais dire un mot du développement de l'organisation de l'Agence. L'année dernière, lorsque le Directeur général a présenté à l'Assemblée le rapport de l'Agence [777ème séance], celle-ci venait juste de se mettre à l'œuvre, après avoir terminé les travaux préparatoires. Elle est maintenant passée de la phase de l'organisation à celle du plein fonctionnement. Nous en sommes fort heureux et nous pensons que ce résultat est dû en grande partie au Directeur général et à son personnel très compétent.

45. En ce qui concerne la question des relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence,

^{3/} La troisième session de la Conférence générale de l'Agence a eu lieu à Vienne du 22 septembre au 2 octobre 1959.

^{4/} Conférence sur l'élimination des déchets radio-actifs, tenue à Monaco du 16 au 21 novembre 1959.

nous avons constaté avec grand plaisir que d'excellentes relations de travail ont été établies. Nous étions certains qu'il en serait ainsi. Nous estimons que les événements de l'année qui vient de s'écouler ont, mieux que tout rapport ou discours, justifié notre attente.

46. Je voudrais terminer en citant un passage d'une déclaration faite par M. Floberg, notre représentant suppléant, à la 28ème séance plénière de la troisième session de la Conférence générale de l'Agence. Il a dit:

"Nous reconnaissons tous maintenant que l'Agence est indispensable dans cette ère atomique. Le développement qu'elle prend doit être constant et à la mesure des problèmes qui se posent chaque jour et qu'elle est le mieux à même de résoudre. Nous espérons que chaque Etat membre revisera les plans qu'il a faits quant à ses apports futurs — en espèces, en nature et en hommes — afin que l'Agence puisse disposer de ressources suffisantes pour résoudre les problèmes internationaux toujours plus importants des utilisations pacifiques de l'énergie atomique."

Telles sont les paroles de M. Floberg. Nous espérons que tous les Etats membres répondront à cet appel.

47. M. MATSCH (Autriche) [traduit de l'anglais]: L'Assemblée générale est saisie du troisième rapport [A/4244] de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le premier qui porte sur une année entière. Il est naturel que mon pays, où siège l'Agence, suive ses travaux avec un vif intérêt. Nous notons que l'Agence a fait et continue de faire des progrès constants et marqués en vue de mettre à la disposition des Etats membres les bienfaits de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous notons également l'attention croissante qu'elle porte aux besoins des pays peu développés, particulièrement dans les domaines de la coopération technique et des programmes de formation. Ces programmes de coopération technique englobent une grande variété d'activités et des missions d'assistance préliminaire sont à l'œuvre dans les pays de quatre continents.

48. L'Agence a aussi porté son attention sur des aspects plus techniques de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Par exemple, il y a deux mois, un cours sur la technique des isotopes radio-actifs et conçu pour la recherche agricole et professionnelle a été donné à l'Université Cornell; des cours semblables sont en préparation en Asie et en Amérique latine. Puis-je rappeler à cet égard que l'Autriche éprouve un légitime sentiment de fierté à être l'un des pays les plus avancés dans le domaine de l'utilisation médicale des radio-isotopes? Des colloques internationaux ont eu lieu à ce sujet en Autriche avant même que l'Agence ait été créée.

49. Nous considérons comme un événement d'une grande importance le fait que le Conseil des gouverneurs a décidé la construction de laboratoires organiques. Un emplacement approprié a été mis gratuitement à la disposition de l'Agence par la Studiengesellschaft für Atomenergie, à proximité du réacteur et du laboratoire de cette association. Nous tenons également à mentionner à ce sujet le geste généreux du Gouvernement des Etats-Unis, qui a versé à l'Agence une somme de 600.000 dollars pour financer l'équipement de laboratoire.

50. Dans toute l'histoire de l'Agence, il n'est peut-être pas d'événement plus important que la suite

favorable donnée à la demande du Gouvernement japonais de lui fournir 3 tonnes d'uranium naturel pour son premier réacteur de recherche. D'autres pays, dont la Tunisie et mon propre pays, ont fait et font encore des demandes semblables.

51. En ce qui concerne les relations entre l'Agence et le Gouvernement autrichien, je suis heureux de dire, comme on le constate aussi dans le rapport, que l'Accord relatif au siège est en bonne voie d'exécution. Le Gouvernement autrichien ne ménage aucun effort pour aider l'Agence dans sa tâche importante. L'Agence nous a fait savoir que le bâtiment actuel du siège satisfait tous ses besoins et que l'organisation matérielle des conférences, à Vienne, répond aux normes internationales les plus élevées.

52. Pour ce qui est de la coordination des travaux de l'Agence et du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, nous sommes heureux de noter que le rapport de l'Agence mentionne expressément l'intention de donner à ce comité tout l'appui technique possible. Le Gouvernement autrichien attache une grande importance à une coopération plus étroite entre ces deux organismes.

53. Je voudrais terminer en exprimant mon optimisme concernant l'avenir de l'Agence et l'utilisation pacifique de l'énergie atomique en général. Il est de bon augure que le Président de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis, M. McCone, et son collègue soviétique, le professeur Emelyanov, aient consacré une partie de leurs récents entretiens de Camp David à discuter les modalités d'une coopération plus étroite dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous sommes convaincus que les contacts plus profonds qui s'établissent entre les deux grandes puissances donneront un nouvel élan aux travaux de l'Agence.

54. Je tiens à exprimer notre gratitude au Directeur général de l'Agence, M. Sterling Cole, pour l'exposé complet qu'il a fait aujourd'hui [835ème séance] et pour son dévouement bien connu à sa tâche difficile.

55. M. NESBITT (Canada) [traduit de l'anglais]: Je voudrais saisir cette occasion de remercier M. Cole, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'exposé intéressant et détaillé qu'il a fait [835ème séance], et d'exprimer la satisfaction qu'éprouve mon gouvernement en constatant les progrès accomplis par l'Agence et qu'enregistrent l'exposé de M. Cole et le rapport [A/4244] communiqué à la présente Assemblée sur les activités de l'Agence depuis le 1er juillet 1958.

56. Comme les membres de l'Assemblée le savent, mon gouvernement a porté un vif intérêt aux objectifs et aux réalisations de l'Agence depuis qu'elle a été créée, et il est satisfaisant de constater à quel point les activités de l'Agence se sont étendues au cours de l'année considérée.

57. Je n'ai pas l'intention d'examiner en détail les travaux de l'Agence, mais je voudrais souligner l'importance que mon gouvernement attache, ainsi que le prévoit le statut de l'Agence, à l'élaboration d'un système de garanties contre le détournement à des fins militaires de matières, de matériel ou d'autre équipement fourni à titre d'assistance sous les auspices de l'Agence. Nous sommes donc particulièrement heureux des progrès accomplis dans ce domaine complexe et qui sont exposés dans le rapport annuel dont nous sommes saisis.

58. L'Agence mérite des éloges pour ses réalisations de l'année écoulée dans plusieurs domaines, comme ceux de l'organisation de conférences et colloques scientifiques, de la publication de documents techniques et de la mise au point de règlements et de normes, particulièrement en matière de santé et de sécurité.

59. Des progrès ont également été accomplis par l'Agence dans son programme d'assistance technique et d'octroi de bourses et d'équipement aux divers Etats membres. Les membres se rendent toutefois compte que le succès du programme d'assistance technique dépend des contributions volontaires des Etats membres. Le Canada a offert une fois de plus de verser à cette fin 50.000 dollars au Fonds général pour 1960 et il est prêt à envisager une contribution supplémentaire de 25.000 dollars si les autres Etats membres font preuve de la même bonne volonté.

60. On me pardonnera d'attirer l'attention de l'Assemblée sur une ou deux autres preuves tangibles de l'intérêt que le Canada porte aux activités de l'Agence.

61. Le Canada est heureux d'avoir été le premier membre à fournir des matières nucléaires à un autre Etat membre sous les auspices de l'Agence. A cette fin, 3 tonnes d'uranium ont été mises gratuitement à la disposition de cet organisme au début de l'année et le produit de la vente de cet uranium au Japon servira à l'Agence pour son programme de recherches et d'assistance technique.

62. Nous avons également annoncé récemment l'ouverture à Chalk River, centre canadien de l'énergie atomique, d'une école de réacteurs pour étudiants diplômés, où un certain nombre de candidats proposés par l'Agence pourront être admis.

63. Les réalisations de l'Agence sont encourageantes, mais nul ne peut se déclarer entièrement satisfait des résultats obtenus à ce jour. L'Agence n'a pas encore pleinement développé sa capacité de mettre à la disposition de tous, de façon aussi rapide et aussi étendue que possible, les bienfaits de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Cette tâche ne sera accomplie que si tous les Etats membres font en sorte que l'Agence possède des ressources suffisantes et si l'on fait rapidement des progrès effectifs vers la conclusion d'un accord sur un système pratique et satisfaisant de garanties.

64. En terminant, je tiens à renouveler l'assurance de l'appui que le Gouvernement canadien apporte à l'Agence internationale de l'énergie atomique, assurance que nous avons déjà donnée précédemment en cette assemblée et à Vienne.

65. M. YAKOVLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Plus de deux années se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur du statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique dont l'un des objectifs est, aux termes du statut, "de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier".

66. Le Gouvernement soviétique, qui dès le début avait appuyé l'idée de créer l'Agence et avait pris une part active à l'élaboration de son statut, a été un des premiers Etats à ratifier ce statut et n'a cessé de s'intéresser vivement au succès des travaux de cette importante organisation internationale.

67. On sait que l'URSS est en faveur d'une large coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Je désirerais à ce propos rappeler la déclaration que le Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Nikita S. Khrouchtchev, a faite à l'occasion de l'achèvement du Lénine, premier brise-glace atomique du monde:

"La mise en service du brise-glace Lénine, nû par l'énergie atomique, a également une signification symbolique. Ce n'est pas par hasard que ce sont des Soviétiques qui, après avoir été les premiers dans le monde à faire fonctionner une centrale atomique, sont aussi les premiers à lancer un brise-glace atomique. Ainsi, nous avons prouvé une fois de plus que les Soviétiques sont pleinement résolus à utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Notre brise-glace atomique Lénine ne brisera pas seulement les glaces des océans; il brisera aussi les glaces de la guerre froide. Il fraiera la voie qui mène à l'esprit et au cœur des peuples en les incitant à renoncer à la rivalité internationale dans la course aux armements pour se consacrer à l'émulation dans l'utilisation de l'énergie atomique pour le bien de l'humanité, pour réchauffer l'âme et le corps de l'homme et produire tout ce dont il a besoin. Nous sommes prêts à coopérer avec tous les peuples à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et il nous serait agréable que cet appel soit entendu de tous les Etats."

68. La contribution de l'Union soviétique au développement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques est bien connue. L'URSS aide l'Agence à maints égards.

69. Le Gouvernement soviétique s'est déclaré prêt à mettre de l'uranium 235 à la disposition de l'Agence et a récemment conclu avec elle un accord à cet effet. En outre, l'URSS a offert 60 bourses qui doivent permettre de former dans les établissements d'enseignement supérieur et les centres de recherche soviétiques des spécialistes des applications pacifiques de l'énergie atomique; elle s'est aussi déclarée disposée à détacher 20 ou 30 experts à titre de consultants pour apporter une aide aux pays peu développés dans les divers domaines de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Des étudiants et des savants envoyés par l'Agence travaillent déjà en URSS. Nos experts se sont rendus dans plusieurs pays membres de l'Agence pour les faire profiter de leur expérience en matière d'élaboration de plans et de mesures permettant d'organiser l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

70. En 1959, l'URSS a versé une contribution volontaire de 500.000 roubles pour l'assistance technique aux pays sous-développés membres de l'Agence. Nous nous proposons de continuer de participer activement aux activités de cette organisation.

71. En se déclarant sincèrement prêt à aider les pays peu développés par l'intermédiaire de l'Agence, le Gouvernement soviétique ne vise aucun but commercial. Nos représentants auprès de l'Agence ont souvent déclaré que l'Union soviétique est disposée à lui fournir de l'uranium aux prix les plus bas pratiqués sur le marché mondial.

72. L'Union soviétique désire que l'Agence soit une organisation vraiment universelle, accessible à tous

les pays, qu'elle devienne le centre d'une collaboration réellement internationale visant à mettre le plus largement possible l'énergie atomique au service de la paix et du progrès de l'humanité.

73. Ainsi qu'il ressort du rapport [A/4244] que nous examinons aujourd'hui, l'Agence a pris, au cours de l'année écoulée, certaines initiatives pour réaliser la coopération internationale. On enregistre certains succès dans la formation de cadres scientifiques. L'Agence a offert un certain nombre de bourses d'études et de perfectionnement dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Elle a examiné les demandes des Etats membres et a envoyé des missions préliminaires à la suite des demandes d'assistance technique. Elle a convoqué des cycles d'études et des conférences sur des questions scientifiques et techniques, et a publié un ouvrage de référence sur les réacteurs atomiques, intitulé "Répertoire international des réacteurs".

74. Cependant, on relève plusieurs lacunes dans l'activité de l'Agence. Ce n'est donc pas un hasard si, lors de la troisième session de la Conférence générale de l'Agence, qui s'est tenue récemment à Vienne, de nombreuses délégations ont critiqué à juste titre son activité. Il convient de dire que, jusqu'à présent, l'œuvre pratique de l'Agence se poursuit lentement.

75. Il faut malheureusement noter que l'Agence s'est déjà permis de prendre des mesures unilatérales qui portent préjudice à une collaboration sérieuse entre pays. On ne comprend vraiment pas pourquoi, par exemple, le Conseil des gouverneurs a décidé d'envoyer une mission préliminaire à Taïwan. Cette décision ne constitue rien d'autre qu'un emploi abusif de l'aide de l'Agence et ne contribue certainement pas à en renforcer l'autorité alors qu'elle commence à peine son action pratique.

76. On ne peut également passer sous silence le fait que la République populaire de Chine n'est toujours pas admise à l'Agence. Sont écartés de l'Agence la République démocratique allemande, la République populaire mongole et certains autres pays. Le moment est venu de mettre fin à cette situation et de faire de l'Agence une organisation internationale véritablement universelle.

77. A propos des mesures irrégulières que tolèrent certaines puissances et qui empêchent à l'Agence le développement d'une coopération entre membres égaux en droits, il convient de rappeler ce qui s'est passé au cours de la troisième session de la Conférence générale lors de l'élection du président. On sait qu'à sa première session la Conférence a été présidée par le candidat des pays d'Europe occidentale et qu'à sa deuxième session elle a élu président le candidat du groupe des pays arabo-asiatiques. Les délégations des pays de l'Europe orientale espéraient que les membres de l'Agence auraient les mêmes égards et la même considération pour leur candidat à la présidence, le célèbre savant bulgare Nadzhakoff. Cependant, à la dernière minute, on a inopinément présenté la candidature d'un Japonais. Cette atteinte aux intérêts de tout un groupe de pays a suscité un mécontentement légitime et n'a évidemment pas été considéré comme favorable à la création d'une atmosphère de coopération à la Conférence générale.

78. De même, le prestige de l'Agence n'a pas été rehaussé par la décision discriminatoire du Conseil des gouverneurs, qui a rejeté la demande de statut

consultatif qu'avait formulée la Fédération syndicale mondiale. Ce refus est d'autant plus injuste que ce statut a été accordé à deux autres organisations syndicales internationales.

79. Nous espérons que le Conseil des gouverneurs qui, en vertu d'une résolution de la Conférence générale^{5/}, doit examiner de nouveau la question reconsidérera sa décision et accordera à la Fédération syndicale mondiale le statut consultatif auprès de l'Agence.

80. Autre défaut: l'Agence s'est attachée outre mesure à l'élaboration d'un système de contrôle et d'inspection. Certains pays cherchent à utiliser les dispositions du statut de l'Agence relatives au contrôle pour intervenir dans les affaires intérieures des Etats. Il s'ensuit que de nombreux pays sous-développés ne se décident pas à demander l'aide de l'Agence. Leur attitude est compréhensible, car ils craignent qu'au lieu de leur fournir une assistance véritable, des pays plus puissants ne se mettent à contrôler leur économie. Les pays sous-développés ont besoin avant tout, non d'un contrôle, mais d'une aide véritable que l'Agence accorderait dans des conditions avantageuses et dans le respect des droits souverains et des intérêts des Etats bénéficiaires.

81. Si la délégation soviétique a évoqué ces questions, c'est uniquement pour aider à remédier à ces lacunes afin d'aplanir au plus vite les obstacles qui s'opposent à une activité fructueuse de l'Agence et l'empêchent de réaliser une large coopération internationale dans le domaine atomique.

82. Nous exprimons l'espoir que l'Agence tiendra dûment compte de nos observations et prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer une coopération effective de tous les Etats, sur un pied d'égalité, en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

83. La délégation soviétique pense que l'Assemblée générale, en examinant l'activité de l'Agence touchant l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ne perdra pas de vue que, tant que l'atome servira à l'armement des Etats, il ne pourra être question de l'utiliser largement à des fins pacifiques. L'interdiction complète des armes atomiques et à l'hydrogène offrirait des possibilités illimitées d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. L'URSS s'est toujours prononcée pour l'interdiction des armes nucléaires et a présenté des propositions constructives à cet effet. Les propositions sur le désarmement général et complet qui ont été examinées par la Première Commission ouvrent des perspectives favorables à la solution de ce problème.

84. Le jour où les Etats se seront mis d'accord pour interdire et éliminer tous les types d'armes nucléaires et pour utiliser les matières fissiles à des fins exclusivement pacifiques, économiques et scientifiques, il ne subsistera plus d'obstacle à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et toutes les ressources matérielles, scientifiques, techniques et autres nécessaires à la production d'engins de destruction serviront à créer des richesses matérielles. Cela offrira de vastes possibilités d'étendre les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique en parfait accord

^{5/} Voir Agence internationale de l'énergie atomique, Résolutions adoptées par la Conférence générale au cours de sa troisième session, document GC(III)/RES/47.

avec les besoins pacifiques de l'humanité, pour assurer un développement sans précédent de l'économie, de la science et de la culture dans le monde entier.

85. M. MATSUDAIRA (Japon) [traduit de l'anglais]: Depuis la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique, mon pays a eu le privilège et l'honneur de pouvoir participer aux efforts déployés pour en consolider et en développer les fonctions principales ainsi que le prévoit le statut de l'Agence. Comme l'indique le rapport [A/4244] dont nous sommes saisis, mon gouvernement a eu le plaisir d'établir un précédent en mars dernier en concluant avec l'Agence un accord pour la fourniture de 3 tonnes d'uranium naturel à l'état métallique qui seront utilisées pour le projet japonais de réacteurs de recherche. Ma délégation est certaine que c'est là un heureux précédent.

86. Dans le court espace de deux ans qui s'est écoulé depuis la création de l'Agence, les bases de ses opérations ont été solidement établies. L'Agence a fait des progrès constants depuis le début de cette année dans l'accomplissement de ses fonctions principales en ce qui concerne l'assistance technique aux pays peu développés par la diffusion de renseignements, la formation de techniciens et l'envoi dans ces pays de missions préliminaires d'assistance et d'experts. Elle a fait également des progrès constants dans le domaine de la codification des règlements internationaux relatifs aux normes de santé et de sécurité et aux garanties de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. A ce sujet, nous approuvons sans réserve la déclaration faite le 15 septembre 1959 annonçant que les Gouvernements de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis sont convenus d'utiliser l'Agence comme dépositaire de tous les renseignements utiles sur les applications pacifiques de l'énergie atomique mises au point par les deux pays, ainsi que d'engager et d'aider l'Agence à mettre ces renseignements à la disposition des pays intéressés.

87. Ma délégation tient à rendre hommage, à cette occasion, au secrétariat de l'Agence, dont les louables efforts ont rendu de tels progrès possibles. Elle espère sincèrement que ces progrès dans la voie de l'utilisation effective de l'énergie atomique à des fins pacifiques se poursuivront.

88. M. NOSEK (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: Aux sessions précédentes de l'Assemblée générale, nous avons examiné plus particulièrement les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique sous l'angle de ses efforts en vue de créer les conditions préalables nécessaires à son bon fonctionnement et de surmonter les difficultés initiales. Nous devons, à la présente session, faire une évaluation des activités de l'Agence au cours de l'année écoulée, qui font l'objet du rapport [A/4244] soumis à notre examen, et tenir compte au premier chef de la contribution pratique de cet organisme aux progrès accomplis dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par les Etats membres, notamment par les pays peu développés.

89. A notre époque, nous avons la tâche urgente de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer que l'énergie nucléaire soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques. L'Agence, créée pour favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, devrait

jouer un rôle beaucoup plus actif qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent pour atteindre cet objectif.

90. Chacun sait qu'actuellement l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne représente qu'un faible pourcentage par rapport à l'utilisation à des fins militaires. La délégation tchécoslovaque estime que la destruction des stocks d'armes atomiques et nucléaires actuellement détenus par les divers Etats et la suspension de la fabrication de ces armes constituent une condition préalable indispensable au succès d'un programme d'ensemble pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'énergie des matières fissiles devrait être utilisée exclusivement à des fins économiques et scientifiques pacifiques. La façon pratique d'arriver à une solution radicale qui libérerait l'humanité du spectre d'une guerre nucléaire est exposée dans les propositions de désarmement général et complet présentées par le Gouvernement de l'Union soviétique [A/4219].

91. Actuellement, il serait extrêmement important, avant de pouvoir atteindre ce but ultime, que l'on signe un accord sur l'arrêt permanent et complet de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires. L'Agence devrait user de son autorité pour contribuer le plus possible à nous rapprocher de cet objectif. Il est déplorable que les délégations des pays occidentaux qui ont participé à la dernière session de la Conférence générale de l'Agence, à Vienne, aient rejeté la proposition tchécoslovaque^{6/} appuyant la conférence des trois puissances sur la cessation des essais nucléaires.

92. La délégation tchécoslovaque note également avec regret que les tendances de certains Etats membres à abuser de l'Agence à leurs propres fins politiques, tendances qui ont été manifestes depuis la proposition même de création d'une Agence internationale de l'énergie atomique, se sont à nouveau montrées dans certaines décisions prises à la majorité du Conseil des gouverneurs. Par exemple, la décision prise par l'Agence d'accorder une assistance technique au régime de Tchang Kai-shek, à Taiwan, a été clairement dictée par des considérations politiques; cela ne peut être interprété que comme une provocation destinée à faire de l'Agence un instrument politique aux mains de certaines puissances, et non une organisation véritablement internationale.

93. C'est également un fait déplorable que, malgré l'opposition d'un certain nombre d'Etats, le caractère universel de cette importante organisation scientifique et technique a été violé à maintes reprises. Le fait que la République populaire de Chine se voit empêchée de participer aux travaux de l'Agence est indéfendable à longue échéance et est particulièrement préjudiciable à l'Agence elle-même.

94. L'autorité de l'Agence est également diminuée par ceux qui cherchent à en faire un organe international d'inspection, ainsi qu'on a pu le voir lors de l'étude du système des prétendues garanties. La délégation tchécoslovaque rejette catégoriquement toutes tentatives en vue de se servir de l'Agence à des fins qui ne sont celles de cet organisme et elle appuiera l'adoption de garanties propres à assurer que l'assistance accordée par l'Agence ne sera pas utilisée de façon à porter atteinte à la sécurité d'aucun Etat.

^{6/} Voir Conférence internationale de l'énergie atomique, document GC(III) 89.

95. Nous notons cependant avec satisfaction que l'Agence a déjà obtenu de bons résultats. Il faut certainement louer l'Agence d'avoir su réunir, dans le domaine de ses activités scientifiques et techniques, des experts éminents de divers pays pour résoudre certains problèmes. Cette coopération des savants, pénétrée d'un esprit de compréhension mutuelle et fondée sur l'objectivité scientifique, a été fructueuse pour un certain nombre d'Etats membres. Les résultats avantageux de cette coopération se sont traduits notamment dans les recommandations relatives à la manipulation sans danger des isotopes radio-actifs et au transport des matières radio-actives, ainsi que dans la solution du problème de l'élimination des déchets radio-actifs.

96. On peut encore citer à l'actif de l'Agence l'organisation de conférences et cycles d'études scientifiques, la publication d'ouvrages techniques utiles, la centralisation d'une documentation scientifique et technique et la mise en application du programme de bourses. Il est nécessaire qu'à l'avenir l'Agence fasse plein usage de toutes les bourses offertes par les Etats membres. On peut donc considérer comme important le fait que l'Agence s'est attelée avec succès à l'exécution d'une de ses tâches les plus importantes, celle des échanges internationaux de renseignements et de l'expérience acquise dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

97. Le Gouvernement tchécoslovaque accorde son appui à l'Agence en espérant qu'elle deviendra, ainsi que le prévoit son statut, une organisation scientifique et technique à la fois universelle et efficace. La Tchécoslovaquie a joué un rôle actif dans sa création et a participé à ses travaux dès le début. Elle a mis gratuitement à la disposition de l'Agence des publications techniques; elle a offert des bourses dans les instituts techniques tchécoslovaques; elle a prêté les services de consultants et d'experts dans divers domaines spécialisés, et elle a donné à l'Agence des instruments de mesure d'une valeur totale de 100.000 couronnes tchécoslovaques. Le Gouvernement tchécoslovaque a annoncé également qu'il était prêt à fournir à l'Agence, dans des conditions appropriées, de l'uranium naturel. La Tchécoslovaquie a aussi fait savoir qu'elle était disposée à ce que se tiennent sur son territoire les futures sessions de conférences, colloques et cycles d'études que l'Agence désirerait y organiser.

98. La Tchécoslovaquie, qui sera membre du Conseil des gouverneurs durant le prochain mandat, est prête, dans toute la mesure de ses moyens, à aider l'Agence à s'acquitter des tâches qui l'attendent.

99. La délégation tchécoslovaque exprime l'espoir que les activités futures de l'Agence se développeront plus rapidement qu'au cours des années précédentes et en pleine conformité avec son statut et avec la Charte des Nations Unies, et qu'en outre la tendance actuelle à la détente internationale créera des conditions favorables à l'exécution des programmes de l'Agence.

100. C'est dans cet esprit que la délégation tchécoslovaque s'est jointe aux délégations de la République arabe unie et de l'Union sud-africaine pour présenter, le 30 octobre 1959, le projet de résolution [A/L.265] aux termes duquel l'Assemblée générale prendrait acte du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

101. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: Ma délégation représente un petit pays qui a entrepris la mise en œuvre de certains programmes de recherche et de formation dans le domaine atomique, auxquels nous attachons une grande importance. Israël est membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique depuis sa création. Nous sommes reconnaissants à l'Agence de la coopération qu'elle nous a déjà accordée en certains domaines et nous espérons que cette coopération se développera en même temps que les activités de l'Agence elle-même.

102. C'est avec une grande satisfaction que nous avons reçu en avril dernier, en Israël, l'éminent Directeur général de l'Agence, M. Sterling Cole, ainsi que certains hauts fonctionnaires du secrétariat de l'Agence. J'ai eu le plaisir à cette occasion de les accompagner lorsqu'ils ont visité certains de nos établissements scientifiques, en particulier le centre de réacteurs pour la recherche atomique dont on achève la construction à Nebi Rubin avec l'aide du Gouvernement des Etats-Unis, et le centre de formation en matière d'isotopes radio-actifs qui a été créé à l'Institut scientifique Weizmann à Rehovot en collaboration avec la Commission israélienne de l'énergie atomique.

103. Le centre de formation en matière de radio-isotopes peut présenter un certain intérêt au-delà des frontières d'Israël, car il existe relativement peu de centres de ce genre qui donnent un enseignement international, et ce centre est le seul dans notre partie du monde. Les cours sont donnés en anglais et assurent une formation sur l'utilisation des radio-isotopes dans divers domaines de la science, de la médecine, de l'agriculture et de l'industrie. Israël accorde des bourses pour ces cours et serait particulièrement heureux que ses services de formation puissent aider d'autres pays jeunes. Nous sommes en pourparlers avec l'Agence pour établir une coopération avec elle dans ce domaine.

104. Nous avons également cherché à développer sur d'autres plans notre coopération avec l'Agence, par exemple en nommant un représentant permanent à Vienne et en participant activement à certaines des réunions scientifiques de l'Agence; je tiens à mentionner particulièrement le colloque sur l'analyse par radio-activation qui s'est tenu à Vienne du 1er au 3 juin 1959.

105. Ma délégation est heureuse de joindre ses félicitations à celles qui ont été adressées à l'Agence et notamment à son Directeur général et à son personnel pour l'œuvre qu'ils accomplissent dans un domaine qui est d'importance capitale pour l'avenir de l'humanité ainsi que pour le progrès des pays jeunes et des pays peu développés.

106. M. BEELEY (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Dans le projet de résolution [A/L.265] présenté à cette assemblée par les délégations de la République arabe unie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union sud-africaine, il nous est demandé de prendre acte du rapport [A/4244] de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année se terminant le 30 juin 1959. De l'avis de ma délégation, il convient certainement que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution. Nous sommes satisfaits du rapport, qui donne un compte rendu objectif et précis des travaux de l'Agence et fournit en même temps la preuve de l'utile développement de ses activités.

107. Dans sa deuxième année d'existence, l'Agence a presque achevé sa tâche initiale qui consistait à asseoir solidement les bases de son organisation. Elle doit être maintenant en mesure de consolider l'œuvre accomplie. Il convient de féliciter le secrétariat de l'efficacité du mécanisme qui a été constitué à Vienne et qui devra avoir une grande utilité dans cette nouvelle phase de l'existence de l'Agence.

108. Jusqu'à présent, l'Agence s'est à juste titre occupée surtout de travaux d'un intérêt immédiat pour la majorité de ses membres au stade actuel de leurs progrès dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Des efforts considérables sont déployés pour élaborer des programmes de formation et fournir une assistance technique aux pays peu développés. Je suis heureux de déclarer que mon gouvernement est, par ordre d'importance, le second contributeur à ces activités de l'Agence, puisqu'il a versé cette année une contribution volontaire de 125.000 dollars au Fonds général, sur lequel sont financés en grande partie les programmes d'assistance technique et de formation.

109. Le Royaume-Uni note avec satisfaction que le secrétariat a entrepris une étude sur la possibilité d'employer l'énergie atomique pour répondre aux besoins des pays peu développés. Jusqu'à présent, nous n'avons pas d'étude objective sur la mesure dans laquelle l'énergie nucléaire, au stade actuel de son développement, pourrait remplacer économiquement dans ces pays les sources classiques d'énergie. En entreprenant cette étude, l'Agence rend un grand service tant aux pays peu développés qu'aux pays industrialisés, qui sont des fournisseurs éventuels d'équipement énergétique.

110. L'autre activité principale de l'Agence est actuellement l'élaboration de recommandations types et de codes en matière de santé et de sécurité dans l'utilisation de l'énergie atomique. L'Agence a rédigé un excellent manuel sur la manipulation sans danger des radio-isotopes, et des groupes de travail s'intéressent actuellement à d'autres aspects de la question comme la responsabilité envers les tiers, le transport des matières radio-actives, le fonctionnement des réacteurs et l'élimination des déchets radio-actifs. Mon gouvernement considère que l'adoption de normes uniformes dans le monde entier est d'une importance capitale tant pour assurer l'utilisation sans danger de l'énergie atomique que pour donner au grand public la certitude que les risques possibles peuvent être maîtrisés de façon adéquate.

111. Je ne puis être d'accord avec le représentant de l'Union soviétique qui a dit que l'Agence ne devrait pas veiller avec autant d'attention qu'elle le fait à s'assurer que l'aide qu'elle fournit à des pays membres pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique n'est pas détournée à des fins militaires. A-t-il l'intention, je me le demande, de nier la validité de l'argument avancé, lorsqu'on discutait le statut de l'Agence, par les représentants de l'Union soviétique, selon lequel il était nécessaire de prévoir des dispositions instituant un contrôle des matières fissiles afin d'empêcher qu'elles ne fussent utilisées autrement qu'à des fins pacifiques, et de doter l'Agence d'un personnel d'inspecteurs pour appliquer ces dispositions? Le représentant de l'Union soviétique voudrait-il que l'on fournisse des matières fissiles sans prendre aucune mesure pour contrôler l'usage qui en

est fait? Qu'il me permette de lui rappeler que le projet de principes relatifs aux garanties de l'Agence a été approuvé par le Conseil des gouverneurs de l'Agence en septembre dernier, par 17 voix contre zéro, avec 4 abstentions seulement, 2 membres ne prenant pas part au vote. Le Royaume-Uni considère que les travaux accomplis par l'Agence pour élaborer un code rationnel de garanties constitue une utile contribution à la confiance internationale.

112. En terminant, je voudrais citer la déclaration faite par lord Plowden à la 26ème séance plénière de la troisième session de la Conférence générale de l'Agence. Il a dit:

"Permettez-moi de souligner de nouveau que le Royaume-Uni a confiance en l'Agence et en ses activités. Nous demeurons convaincus qu'elle a un rôle important à jouer dans le développement des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et que tous les Etats membres en bénéficieront. Mon gouvernement continuera à donner à l'Agence tout l'appui et toute l'aide qu'il pourra."

113. M. NICUTA (Roumanie): La délégation roumaine a étudié avec attention le troisième rapport [A/4244] que l'Agence internationale de l'énergie atomique soumet à l'Assemblée générale et a pris note des réalisations de l'Agence au cours de l'année écoulée.

114. Dans cet ordre d'idées, nous pouvons citer le programme de bourses, favorablement apprécié par de nombreux Etats. Il est important de noter que, le 30 juin 1959, l'Agence avait déjà retenu la candidature de 349 boursiers provenant de divers pays membres. Cet effort doit être encore intensifié en utilisant toutes les facilités mises à la disposition de l'Agence, étant donné que l'échange des boursiers dans le cadre de l'Agence contribue de manière positive à l'échange d'expérience dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

115. Conscient de l'importance de ce fait, le Gouvernement roumain a mis à la disposition de l'Agence neuf bourses destinées à préparer des spécialistes à la Faculté de physique de l'Université de Bucarest, à la Section de technologie nucléaire de l'Institut polytechnique de Bucarest et à l'Institut de physique atomique de l'Académie de la République populaire roumaine. De même, nous avons intérêt à ce que nos jeunes techniciens se spécialisent dans certains instituts à l'étranger, dans le cadre des bourses accordées par l'Agence.

116. Ma délégation a pris également note du fait que l'Agence a réussi, après une regrettable lenteur de sa part, à conclure les deux premiers accords officiels concernant la production de matières fissiles, l'un avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques et l'autre avec les Etats-Unis.

117. Il y a évidemment d'autres aspects positifs dans l'activité de l'Agence, comme le montre d'ailleurs son rapport.

118. Cependant, ma délégation voudrait s'arrêter plutôt sur certains aspects négatifs, et ce d'autant plus que ces aspects s'accroissent, risquant d'entraîner l'Agence sur une pente dangereuse, contraire à la lettre et à l'esprit de son statut. A ce sujet, nous voudrions observer que, malgré l'augmentation constante du nombre de ses membres, l'Agence ne pourra travailler efficacement aussi longtemps que des

Etats comme la République populaire de Chine et la République démocratique allemande ne sont pas admis à l'Agence par suite de la politique d'obstruction menée par certains pays. Nous attirons l'attention sur le fait que tout engagement pris au nom du peuple chinois n'est valable que s'il est pris par le seul gouvernement légal, le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine.

119. Cette attitude non conforme au statut est observée dans l'octroi du statut consultatif auprès de l'Agence à certaines organisations non gouvernementales. Mais espérons que, finalement, la question des relations de l'Agence avec les organisations non gouvernementales intéressées sera résolue d'une manière juste.

120. Un autre problème amplement discuté dernièrement et qui est devenu plus actuel, c'est celui des garanties. Nous constatons avec inquiétude qu'on cherche à dénaturer le vrai caractère que doivent avoir les garanties prévues par le statut de l'Agence en transformant celles-ci en des mesures de contrôle qui ne sont pas justifiées et qui vont à l'encontre de la tâche primordiale de l'Agence, qui consiste à accorder une aide technique et matérielle aux pays intéressés peu développés du point de vue de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Nous croyons nécessaire d'attirer l'attention sur le fait que la hâte manifestée par certains pays membres de l'Agence à mettre sur pied des règles de contrôle et d'inspection rigide n'affecte pas la nature du contrôle, et ce d'autant plus que, jusqu'à présent, l'Agence n'a conclu qu'un seul accord de livraison de matières fissiles, et pour une petite quantité.

121. La délégation roumaine estime que l'Agence est tenue de militer activement pour qu'un accord visant à l'interdiction des armes atomiques et des essais atomiques soit conclu à une échelle internationale. Il est nécessaire d'avoir en vue le fait que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires réduit considérablement la possibilité d'une coopération fructueuse dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

122. Un vaste champ d'action s'ouvrirait à la coopération internationale dans ce domaine si l'on prenait des mesures pratiques pour réduire les armements et interdire les armes atomiques, dans une atmosphère de détente internationale et de confiance croissante entre les Etats.

123. La conclusion d'un accord sur l'interdiction de tous les types d'armes nucléaires et leur bannissement de l'arsenal des Etats écarterait tous les obstacles qui se dressent devant l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en offrant la possibilité de transférer d'immenses moyens de la sphère de production d'armes de destruction à celle de la production de biens matériels.

124. C'est de cette façon seulement que l'on créera les conditions préalables nécessaires au développement complet et fructueux de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément aux besoins pacifiques de l'humanité.

125. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de la Chine qui désire exercer son droit de réponse.

126. **M. WEI** (Chine) [traduit de l'anglais]: Dans cette atmosphère d'espoir et d'entente, je regrette vivement que l'Union soviétique et ses satellites aient cru nécessaire d'évoquer la question de la représentation de la Chine et de la participation de mon gouvernement aux importants travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

127. Dès le début, mon gouvernement s'est intéressé au contrôle de l'énergie atomique consacrée à des fins exclusivement pacifiques. Ma délégation a été l'un des auteurs de la première résolution adoptée par l'Assemblée générale sur ce point précis [résolution 191 (III)]. Mon gouvernement est l'un des membres fondateurs de l'Agence et participe aujourd'hui activement à ses travaux.

128. L'Agence est un organe indépendant dans la famille des Nations Unies. Sa composition est déterminée par la Conférence générale conformément aux dispositions de son statut. Toutes les tentatives du groupe soviétique pour y faire siéger le gouvernement fantoche de Pékin ont été rejetées de façon décisive par la Conférence générale à ses trois dernières sessions. J'espère que ces tentatives continueront à être repoussées.

129. La vérité est que c'est l'Union soviétique qui a empêché et qui continue à empêcher tout accord sur le contrôle atomique. C'est l'Union soviétique qui est responsable des armes atomiques et des armes à l'hydrogène d'aujourd'hui; c'est l'Union soviétique encore qui a retardé pendant deux ans la création de l'Agence. Dès que l'URSS sera disposée à accepter un contrôle international dans toute son étendue, l'énergie atomique sera employée à des fins exclusivement pacifiques. Ce n'est point de propagande que nous avons besoin ici, c'est de faits et d'actes.

130. Je désire profiter de cette occasion pour féliciter le Directeur général de l'Agence de l'exposé complet et encourageant qu'il a fait [835ème séance] ainsi que du rapport de l'Agence [A/4244]. L'Agence est jeune mais robuste. Sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et avec les institutions spécialisées est assurée par des accords. Nous sommes satisfaits du développement pris par l'Agence. Nous sommes très heureux qu'elle accorde tant d'importance aux garanties et aux mesures relatives à la santé, que nous estimons de la plus haute importance. C'est pourquoi je veux profiter de cette occasion pour féliciter en quelques mots l'Agence des travaux qu'elle a accomplis pendant l'année écoulée.

131. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Si aucun autre orateur ne désire prendre la parole, dois-je en conclure que l'Assemblée approuve le projet de résolution [A/L.265] présenté par la République arabe unie, la Tchécoslovaquie et l'Union sud-africaine, aux termes duquel l'Assemblée générale prendrait acte du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique? J'interprète le silence de l'Assemblée comme équivalant à une réponse affirmative.

Le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 16 h 55.

